

# Secteur d'information sur les sols (SIS)

## SOCIETE D'EXPLOITATION AUTOMOBILES 76

### Description de l'établissement

---

Nom : SOCIETE D'EXPLOITATION AUTOMOBILES 76

Adresse(s) : ZI du Jonquay

Commune(s) : AMFREVILLE LA MI VOIE (76005)

Activités : 46.77Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris

Description : Non renseignée

### Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 10/07/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP5058450101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : AMFREVILLE LA MI VOIE (76005)

Description<sup>1</sup> : Le classement en secteur d'information sur les sols est réalisé en application de l'article R. 125-43 du Code de l'environnement, l'exploitant étant insolvable. Dans ce contexte, des investigations seront à réaliser pour permettre de conclure quant à la compatibilité entre l'état du site et les usages projetés.

#### POUR RAPPEL :

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan

des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 10/07/2025

Enjeux et environnement : La Seine se trouve à environ 30 m à l'est du site.

Le site présente des remblais divers puis des alluvions de limons argileux à argile verdâtre au droit du site.

La nappe alluviale se situe entre 3 et 5 m de profondeur et est en relation hydraulique avec la Seine.

Description<sup>3</sup> :

Historiquement, ce site a été exploité à partir du 15/05/1984 par la Société d'Exploitation Automobile de Normandie (SEAN) pour exercer une activité de dépollution de véhicules hors d'usage. Une activité de récupération de ferrailles et de pièces détachées a été autorisée en 1987 et 1998.

En 2006, l'activité est reprise par société d'exploitation Automobile 76 (SEA 76) pour poursuivre l'activité de stockage, démontage et dépollution de véhicules hors d'usage.

SEA 76 a été mise en liquidation le 06/01/2016.

Des analyses de sols ont été effectuées par un bureau d'étude le 24 octobre 2016 via 13 sondages sur l'ensemble du site pour vérifier l'état environnemental des sols. Dans son rapport, le bureau d'étude a mis en évidence « une contamination généralisée » en hydrocarbures totaux (HCT), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), en sulfate, et en métaux sur l'ensemble du site. Il conclut dans ce même rapport que « le site est compatible avec la réalisation d'une plateforme de stockage de matériaux sous réserve d'une imperméabilisation totale du site et de l'absence d'un bâtiment accueillant en permanence du personnel (bureau). »

Une demande d'extension du site Solvalor sur les parcelles de l'ancienne SEA76 qui le jouxtent a été transmise à l'administration. En 2022, un projet de construction de bâtiment administratif a été porté à la connaissance de l'inspection qui a indiqué que ce projet accueillant en permanence du personnel n'était pas compatible en l'état avec les conclusions de l'étude précitée.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

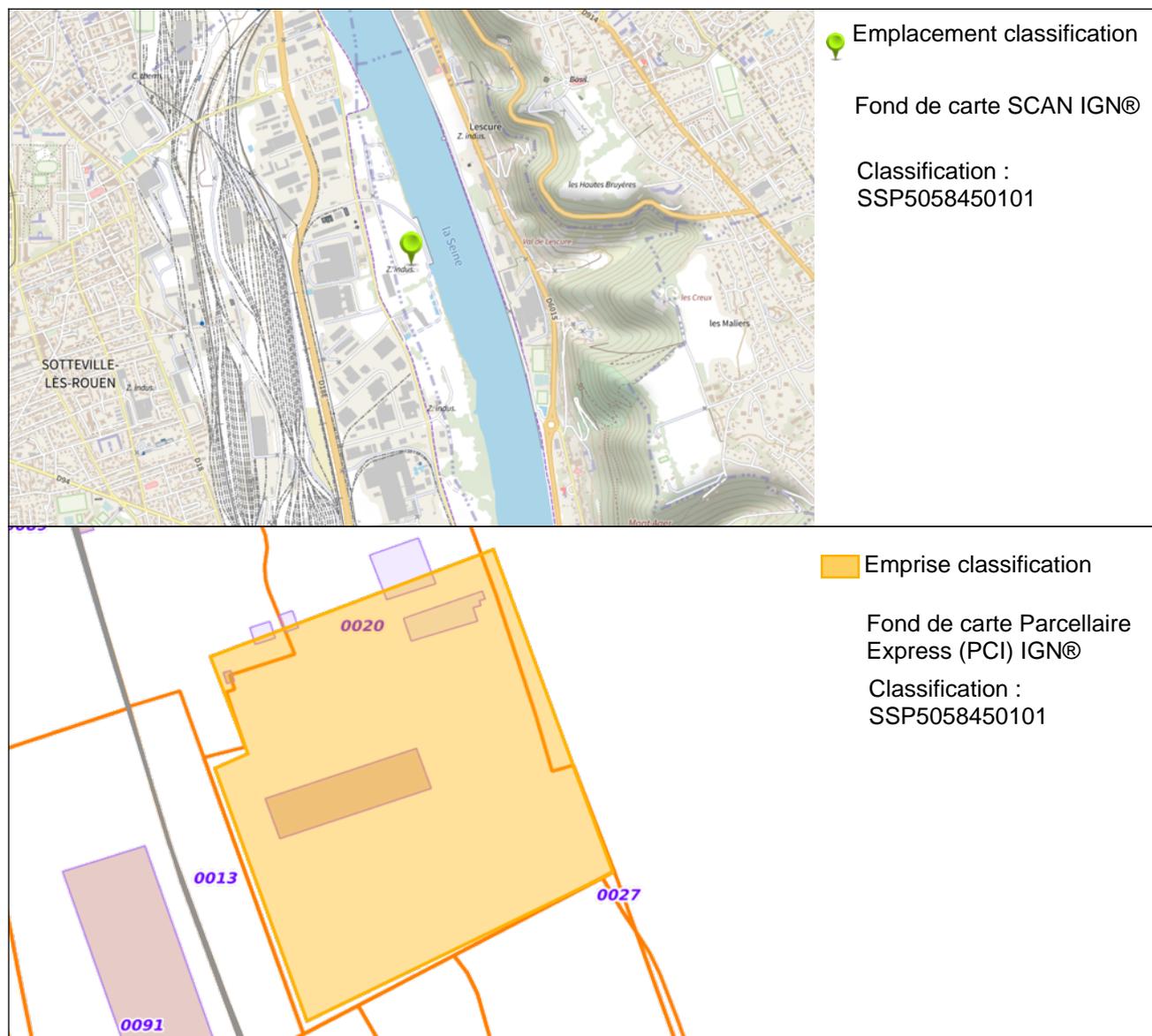
## Géolocalisation

---

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
AMFREVILLE-LA-MI-VOIE		AB	20	

## Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 563085.7286787715, Lat. : 6925556.209109025

Superficie estimée :

14775 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur GéoRisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.